

CAISSE DES ECOLES

Présents : 7
Représentés : 2
Absents : 6

COMITE DU : 20 MARS 2025
DELIBERATION N° : 56/2025
DGA DE SECTEUR : Bachir MERGHEM
SERVICE : CAISSE DES ECOLES
AFFAIRE SUIVIE PAR : Amélie TORET

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2025

LE COMITE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°92.125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2005 désignant la Caisse des écoles comme support du Programme de réussite éducative

APRES la présentation de Monsieur le Vice-président et l'intervention des représentants des groupes constituant le comité de la Caisse des écoles

VU le rapport des Orientations Budgétaires 2024, ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la présentation du rapport et des débats relatifs aux Orientations Budgétaires pour 2025.

Pour extrait conforme



Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des écoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

